



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Convention cadre 2024-2026 - Solidarité Femmes 21

Les travaux menés dans le cadre du Grenelle des violences conjugales en 2019 ont conduit à l'élaboration d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 qui s'articule autour de quatre grands axes :

- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la santé des femmes ;
- l'égalité professionnelle et économique ;
- la culture de l'égalité.

La lutte contre les violences faites aux femmes en constitue le premier pilier et dans un contexte national où les violences conjugales et extra conjugales ont augmenté de 15 % en 2022, il apparaît nécessaire de poursuivre ce plan qui se décline dans les territoires.

En Côte d'Or, la dynamique partenariale a été renforcée par l'engagement de 26 signataires, dont Dijon Métropole et la ville de Dijon, dans le cadre de la signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Il a été mis à jour le 8 mars 2021 et fixe les engagements des acteurs publics et privés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales dans les champs suivants :

- le renforcement des réseaux de partenaires,
- la formation des professionnels,
- les actions d'information et de sensibilisation,
- le développement des actions de prévention et des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les actions développées à ce titre visent non seulement à dénoncer les violences exercées contre les femmes, à les prévenir, mais aussi à garantir à celles qui en sont victimes l'aide, l'écoute et l'accompagnement que nécessitent leur détresse, leur sécurité et la sauvegarde de leurs intérêts et, le cas échéant, ceux de leurs enfants.

L'association Solidarité femmes 21, créée en 1982 à Dijon, est affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elle a pour but de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, et plus particulièrement, contre les violences conjugales et familiales.

Ses objectifs sont les suivants :

- lutter contre les violences conjugales en développant les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des chances soit garantie,
- accueillir, écouter et assurer un suivi psychologique des femmes victimes de violences,
- héberger les femmes victimes de violences (avec ou sans enfant),
- aider les femmes à trouver les moyens de sortir des violences et résoudre les problèmes d'ordre social, économique, civique, culturel, familial, administratif, financier, juridique et médical en lien avec les violences subies.

L'association agit également dans le domaine de la formation des acteurs qui interviennent sur la problématique des violences conjugales.

Solidarité femmes 21 exerce ses missions sur le territoire de la Côte-d'Or. En 2022, les 11 professionnel(le)s salarié(e)s de l'association ont accueilli dans le cadre de leurs permanences (6 lieux sur la métropole et 5 dans le reste du département) 633 femmes victimes de violences conjugales (dont 367 nouvelles demandes) qui ont pu bénéficier d'un soutien ponctuel ou pérenne.

Depuis 2007, le réseau renforcé de partenaires de la Côte d'Or, dont Dijon Métropole, soutient solidarité femmes 21. En 2021, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2021-2023 a été établie.

Cette convention avait pour objet de préciser les missions de Solidarité femmes 21 ainsi que les engagements respectifs des partenaires signataires. Compte tenu du cadre intercommunal de

l'intervention de Solidarité femmes 21 et au titre de l'accès aux droits, Dijon Métropole s'est engagée à soutenir l'association à hauteur de 4000 € par an.

Pour la prochaine période à venir 2024-2026, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du département de la Côte-d'Or et ses partenaires ont souhaité s'engager à travers une convention cadre.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN